



Recommandation

		Numéro de dossier :	1033023002
Unité administrative responsable	Arrondissement Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis / inspections et urbanisme		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-05-26
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un règlement modifiant le plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation Industrie légère sur la portion est de l'îlot délimité par les rues Acorn, Saint-Rémi, De Courcelle et la voie ferroviaire du CN, par l'affectation Équipement collectif et institutionnel		

1. D'adopter un avis de motion et un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin de remplacer l'affectation Industrie légère sur la portion est de l'îlot délimité par les rues Acorn, Saint-Rémi, De Courcelle et la voie ferroviaire du CN, par l'affectation Équipement collectif et institutionnel.
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'assemblée d'information requise à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1033023002